



CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

COMMUNE
DE
ROTHBACH

19, rue Principale
Tél : 03 88 89 31 40
Fax : 03 88 89 36 09

Mail :
mairie.rothbach@wanadoo.fr
www.rothbach.com

Je soussigné(e)

Adresse :

CP : Téléphone(s) :

Ville :

Agissant en qualité de :

Déclare par la présente louer la salle polyvalente le : / /

Aux fins d'organisation de :

MONTANT DE LA LOCATION	
SALLE	
CUISINE	
CHARGES	
NETTOYAGE	
TOTAL	
ACOMPTE A DEDUIRE	
RESTE DU	

* Détail au verso

- L'ACOMPTE (sauf associations locales) doit être réglé par un **chèque de 100 € à l'ordre du Trésor Public. Aucun chèque ne pourra être accepté plus de 6 mois avant la date de réservation.**

- LE MONTANT TOTAL est à régler dès réception de l'avertissement du percepteur. En cas de non paiement, la responsabilité du signataire se trouvera engagée. (Tarifs fixés par délibération du conseil municipal du 19/09/2017)

- LES CHARGES sont détaillées au verso du présent contrat.

CONDITIONS GENERALES :

* **Respect du règlement général d'utilisation de la salle mis à disposition**

* **Les clés :**

- Sont remises à l'inventaire d'entrée de la location et restituées après l'inventaire de sortie.

* **Un état des lieux et un inventaire** seront effectués à l'entrée et à la sortie et consignés au verso du contrat. Le locataire est responsable de tous les biens (mobilier, vaisselle, appareils...) pendant toute la durée de la location. **Les états des lieux sont fixés par le responsable communal, jour et heure de rendez-vous doivent être respectés scrupuleusement.**

* Le locataire devra disposer d'une **assurance R.C.** ainsi que, le cas échéant, d'une **autorisation d'ouverture tardive ou d'une autorisation de débit de boisson.**

* En cas de besoin de la sonorisation, s'adresser au responsable de la salle.

* Le locataire prendra en charge :

- le lavage de la vaisselle, le nettoyage du mobilier (tables, chaises, éléments de cuisine, etc.)
- la mise en poubelle de tous les déchets triés
- le balayage de toutes les surfaces et le nettoyage des sols, des toilettes et de la cuisine
- le rangement des tables et des chaises selon plans et modèles affichés

* Avant de quitter les lieux, le locataire s'assurera de :

- la fermeture des robinets d'eau et de gaz
- l'extinction des lumières intérieures et extérieures
- la fermeture à clé de toutes les portes

*** Responsable de la salle :** Madame KLEIN Karin,
14 rue du Pasteur Huser, 67340 Rothbach
Tél. : 06 62 16 62 82

CONDITIONS PARTICULIERES :

La commune a signé un contrat de fournitures de boissons avec les **Ets HOSTEIN à Diemeringen.** (Tél : 03.88.00.41.21)

En conséquence, les utilisateurs s'engagent à s'approvisionner exclusivement chez ce dépositaire. Une majoration de **50 €** est appliquée en cas de non observation des fournitures de boissons.

Le règlement d'utilisation de la salle, disponible sur place, fera foi en cas de litige.

Rothbach, le/...../.....

Le locataire :

Le responsable :

Le Maire :

Rémi KLEIN

INVENTAIRE

COUVERTS	PRIX en €	A L'ENTREE	NOMBRE A LA SORTIE	MANQUANTS	A PAYER
Assiettes de présentation	16,00 €				
Assiettes carrées plates	6,40 €				
Assiettes carrées dessert	6,00 €				
Assiettes plates	4,40 €				
Assiettes creuses	4,90 €				
Assiettes à dessert	2,00 €				
Tasses à café	1,00 €				
Verres à vin	1,16 €				
Verres à jus de fruit	1,00 €				
Verres à bière	0,80 €				
Flûtes à Champagne	0,90 €				
Louches	2,20 €				
Paniers à pain	2,00 €				
Saladiers inox	12,00 €				
Fourchettes anciennes	1,00 €				
Fourchettes nouvelles	4,30 €				
Couteaux anciens	2,50 €				
Couteaux nouveaux	6,50 €				
Couteaux à pain	18,00 €				
Cuillères à soupe anciennes	1,00 €				
Cuillères à soupe nouvelles	4,30 €				
Cuillères à café anciennes	0,58 €				
Cuillères à café nouvelles	3,00 €				
Service à poisson fourchettes	4,30 €				
Service à poisson couteaux	4,30 €				
Thermos grand modèle	20,00 €				
Allume gaz	12,00 €				
Couteaux steaks	8,00 €				
Eplucheur	3,50 €				
Café verseuse	30,00 €				
Café porte filtre	15,00 €				
Trousse 1 ^{er} secours	50,00 €				
Divers					
				TOTAL	

CHARGES LOCATIVES	COCHER (si facturé)	
Forfait journalier charges hiver (du 01/10 au 30/04)	85 €	
Forfait journalier charges été (du 01/05 au 30/09)	55 €	
Forfait <u>week-end</u> charges hiver (du 01/10 au 30/04)	170 €	
Forfait <u>week-end</u> charges été (du 01/05 au 30/09)	110 €	
Pénalité tri ordures ménagères (selon état des lieux)	50 €	
Frais de nettoyage (selon état de lieux)	120 €	
Majoration en cas de non observation du contrat de fourniture de boissons	50€	
Vaisselle manquante (total reporté)		
TOTAL FACTURE		

Le locataire à l'entrée :

Le ... / ... / ...

Le responsable de la salle à l'entrée :

Le ... / ... / ...

Le locataire à la sortie :

Le ... / ... / ...

Le responsable de la salle à la sortie :

Le ... / ... / ...